



**Ministère de la Santé, des Aînés et des  
Soins de longue durée du Manitoba  
Santé publique**

300, rue Carlton  
Winnipeg (Manitoba), Canada R3B 3M9

**Le 8 mai 2025**

DESTINATAIRES : Parents et tuteurs  
Membres du personnel et bénévoles

**Objet : Mise à jour sur la rougeole au Manitoba - sensibilisation et prévention**

Bonjour,

Le Canada connaît actuellement la plus grande éclosion de la rougeole depuis que l'élimination de cette maladie a été déclarée au Canada en 1998. Des éclosions ont également lieu aux États-Unis et au Mexique. Plus de 90 % des cas récents au Canada sont chez les personnes non immunisées ou dont le statut vaccinal est inconnu.

Au Manitoba, les cas de la rougeole commencent à se multiplier, y compris dans le cas d'une récente exposition à la maladie dans une école. Nous vous communiquons cette information pour vous mettre au fait de la situation actuelle afin que vous puissiez prendre des mesures en vue de vous protéger et de protéger votre famille.

**Rougeole**

La rougeole est très contagieuse. **Une personne atteinte de la rougeole peut la propager à d'autres personnes de quatre jours avant le début de l'éruption cutanée (c'est-à-dire, avant qu'elle sache qu'elle est malade) à quatre jours suivant l'apparition de l'éruption cutanée.** Si vous n'avez jamais reçu un vaccin contre la rougeole et que vous n'avez jamais contracté cette maladie, il est très probable que vous la contracterez à la suite d'une exposition.

Les premiers symptômes à apparaître sont la fièvre, l'écoulement nasal, la toux et les yeux rouges et larmoyants. Ces symptômes sont suivis quelques jours plus tard par une éruption cutanée rouge, semblable à de petites taches, qui se manifeste d'abord sur le visage avant de se propager sur le reste du corps. La rougeole est une maladie grave, particulièrement pour les jeunes enfants, les personnes enceintes et les personnes ayant un système immunitaire affaibli. Elle peut entraîner une infection des poumons et du cerveau ainsi que la mort.

## Protégez-vous et vos enfants

Deux doses d'un vaccin contre la rougeole ont une efficacité de presque 100 % pour la prévention d'une infection à la rougeole. Il est tout de même possible pour une petite minorité de personnes vaccinées de contracter la rougeole, mais l'infection est généralement moins grave et ces personnes sont moins susceptibles de propager la maladie aux autres.

Tous les Manitobains nés en 1985 ou après peuvent recevoir deux doses du vaccin contre la rougeole gratuitement. La liste complète des critères d'admissibilité pour le vaccin contre la rougeole au Manitoba peut être consultée au [www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html).

Vous pouvez vérifier votre fiche d'immunisation en communiquant avec votre fournisseur de soins de santé, votre pharmacie ou votre bureau régional de la santé publique ou en faisant une demande en ligne : <https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html>.

## Si vous pensez avoir la rougeole, protégez votre collectivité

Si vous pensez que vous ou votre enfant avez la rougeole :

- Restez à la maison et évitez le contact avec les autres.
- Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour obtenir d'autres conseils, et appelez tout établissement de soins de santé à l'avance avant de vous y rendre afin de l'informer que vous avez la rougeole. Ainsi, l'établissement pourra prendre des précautions, comme exiger le port de masques et vous mettre dans une pièce à part immédiatement pour prévenir l'exposition d'autres personnes.
- Après avoir consulté un fournisseur de soins de santé, restez à la maison jusqu'à ce que vous receviez d'autres conseils. Votre fournisseur de soins de santé pourrait vous faire subir un test pour la rougeole et il faudrait ainsi attendre les résultats.
- **Si un membre de votre ménage n'est pas immunisé, il doit également rester à la maison pendant que vous attendez les résultats. Il est possible que cette personne soit déjà infectée, même en l'absence de symptômes.**
- Si ce membre du ménage non immunisé ne présente pas de symptôme, il peut choisir d'obtenir un vaccin contre la rougeole immédiatement. Le fait de se faire vacciner dans les 3 jours suivant l'exposition peut prévenir une infection à la rougeole. Dans le cas de personnes enceintes, de bébés et de personnes ayant un système immunitaire affaibli, il se peut qu'un vaccin ne soit pas recommandé. Cependant, ces personnes peuvent être admissibles à un traitement préventif si vous recevez un diagnostic de rougeole.
- Vous pouvez également appeler Health Links – Info Santé (sans frais au Manitoba au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 à l'extérieur de Winnipeg) ou appelez votre fournisseur de soins de santé pour obtenir plus d'information.

### En cas d'exposition, protégez votre communauté scolaire

- **Toute personne atteinte de la rougeole doit s'isoler à la maison pendant quatre jours suivant l'apparition de l'éruption cutanée.** Après ces quatre jours, elle peut reprendre ses activités habituelles si elle se sent suffisamment bien.
- Si une personne non immunisée est exposée à la rougeole, suivez les conseils de la Santé publique concernant la durée de l'isolement à la maison pour prévenir la propagation du virus.
  - **Il se peut que vous ayez besoin de rester à la maison pendant au moins trois semaines après l'exposition.** Cependant, cette durée pourrait se prolonger si d'autres cas de la rougeole sont repérés à l'école.
  - Vous pouvez choisir de recevoir une dose du vaccin contre la rougeole. Certaines personnes pourraient être autorisées à retourner à l'école après avoir reçu une dose du vaccin.
  - Toute personne exclue de l'école doit rester à la maison. Évitez les espaces publics, vos activités habituelles et toute personne à risque de présenter des complications graves (par exemple, les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les personnes ayant un système immunitaire affaibli).
- Il est improbable que les personnes immunisées contractent la rougeole après y avoir été exposées. Elles peuvent poursuivre leurs activités habituelles, mais devraient tout de même surveiller l'apparition de symptômes.
- Si vous n'êtes pas immunisé et vous savez que vous avez été exposée à un cas de rougeole à cause d'un voyage, d'un visiteur ou d'un autre type d'exposition à l'extérieur de l'école, vous devriez également rester à la maison pendant 3 semaines à la suite de l'exposition afin de protéger les autres membres de votre communauté. Rappelez-vous que vous pouvez être contagieux même si vos symptômes n'ont pas encore apparus. Appelez votre bureau régional de la santé publique pour obtenir d'autres conseils.

Les expositions publiques seront notées sur la page Web sur la rougeole à mesure qu'elles seront identifiées. Voir : [www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.fr.html).

Vous pouvez trouver votre bureau régional de la santé publique ici : [www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html).

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le médecin hygiéniste en chef,

*Original signé par*

D<sup>r</sup> Brent Roussin  
Médecin hygiéniste en chef du Manitoba  
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba